

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 30 MARS 2017**

La convocation a été adressée individuellement le 25 mars 2017 à chaque membre du Conseil Municipal pour la réunion prévue le jeudi 30 mars 2017 à 20 h 00'

Absents excusés : Jean-Pierre AUBERT qui a donné procuration à Pierre LE GRAND

Début de séance à 20h05.

**NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE.**

Sylvie HAMON a été désignée secrétaire de séance.

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 22 FEVRIER 2017**

Les élus n'ont pas de remarques.

**AFFECTATION DU RESULTAT - COMMUNE**

Après avoir approuvé le compte administratif 2016, statuant sur l'affectation de résultat de l'exercice et constatant que le compte administratif du budget Commune fait apparaître :

Excédent de fonctionnement .....	166 220,54 €
Excédent d'investissement .....	90 027,19 €
Solde des restes à réaliser .....	(-) 169 696,10 €

Affectation du résultat :

Excédent d'exécution d'investissement (R001) .....	90 027,19 €
Exécution du virement à la section d'investissement (1068).....	79 668,91 €
Excédent de fonctionnement (R002) .....	86 551,63 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat du budget principal de la commune.

**AFFECTATION DU RESULTAT - EAU**

Après avoir approuvé le compte administratif 2016, statuant sur l'affectation de résultat de l'exercice et constatant que le compte administratif du budget Eau fait apparaître :

Excédent de fonctionnement .....	2 992,55 €
Excédent d'investissement .....	105 735,52 €
Solde des restes à réaliser .....	(-) 105 735,52 €

Affectation du résultat :

Excédent d'exécution d'investissement (R001) .....	105 735,52 €
Excédent de fonctionnement (R002) .....	2 992,55 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat du budget eau.

**AFFECTATION DU RESULTAT - ASSAINISSEMENT**

Après avoir approuvé le compte administratif 2016, statuant sur l'affectation de résultat de l'exercice et constatant que le compte administratif du budget Assainissement fait apparaître :

Excédent de fonctionnement .....	7 398,56 €
Déficit d'investissement .....	26 671,02 €
Solde des restes à réaliser .....	(-) 159 055,70 €

Affectation du résultat :

Déficit d'exécution d'investissement (D001) .....	26 671,02 €
Excédent de fonctionnement (R002) .....	7 398,56 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat du budget assainissement.

**AFFECTATION DU RESULTAT - LOTISSEMENT**

Après avoir approuvé le compte administratif 2016, statuant sur l'affectation de résultat de l'exercice et constatant que le compte administratif du budget Lotissement fait apparaître :

Excédent de fonctionnement .....	0,00 €
Déficit d'investissement .....	45 828,83 €

Affectation du résultat :

Déficit d'exécution d'investissement (D001) .....	45 828,83 €
---	-------------

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat du budget lotissement.

## TAUX D'IMPOSITION 2017

La commission des finances s'est réunie et a proposé de maintenir les taux 2016 comme suit :

- Taxe d'habitation..... 13,81 %
- Foncier bâti..... 21,37 %
- Foncier non bâti ..... 38,52 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité les taux d'imposition ci-dessus.

## BUDGET PRIMITIF 2017 - COMMUNE

Monsieur le Maire présente la section investissement.

En dépense

Chapitre 20 : poursuite du Plan Local d'Urbanisme et réaliser une étude de zonage des eaux pluviales, maintien de l'étude pour le mobilier de l'église qui reste à restaurer ;

Chapitre 21 : acquisition de terrain, achat des différents matériels pour le service technique ou administratif.

Chapitre 23 : le jardin du souvenir, le programme de voirie 2017, l'effacement des réseaux à Banine et la modification du réseau électrique au bourg (enfouissement d'une partie au niveau du lotissement et en aérien dans le prolongement vers Guernevez)

En recette

Chapitre 10 : le Fond de compensation de TVA, la taxe d'aménagement, et l'excédent de fonctionnement.

Chapitre 13 : Estimation des subventions pour les études, la subvention départementale d'investissement et la DETR pour l'aménagement PMR de la Place François Mitterrand.

Monsieur Le Maire demande au Conseil d'approuver le budget primitif principal 2017 de la commune tel que présenté ci-dessous :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
CREDITS VOTES	380 613,74 €	294 062,11 €
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT	0,00 €	0,00 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (002)	0,00 €	86 551,63 €
<b>TOTAL</b>	<b>380 613,74 €</b>	<b>380 613,74 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
CREDITS VOTES	105 599,69 €	185 268,60 €
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT	223 042,52 €	53 346,42 €
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISEMENT (001)	0,00 €	90 027,19 €
<b>TOTAL</b>	<b>328 642,21 €</b>	<b>328 642,21 €</b>
<b>TOTAL BUDGET 2016 COMMUNE</b>	<b>709 255,95 €</b>	<b>709 255,95 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité le budget primitif principal de la commune.

## BUDGET PRIMITIF 2017 - EAU

Monsieur Le Maire demande au Conseil d'approuver le budget primitif eau 2017 tel que présenté ci-dessous :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
CREDITS VOTES	19 575,04 €	16 583,39 €
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT	0,00 €	0,00 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (002)	0,00 €	2 992,55 €
<b>TOTAL</b>	<b>19 575,94 €</b>	<b>19 575,94 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
CREDITS VOTES	12 575,94	12 575,94 €
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT	105 735,52	0,00 €
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISEMENT (001)	0,00 €	105 735,52 €
<b>TOTAL</b>	<b>118 311,46 €</b>	<b>118 311,46 €</b>
<b>TOTAL BUDGET 2017 EAU</b>	<b>137 887,40 €</b>	<b>137 887,40 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité le budget primitif eau.

.../...

**BUDGET PRIMITIF 2017 - ASSAINISSEMENT**

Le Maire propose d'inscrire des crédits en investissement pour les travaux du réseau d'assainissement collectif.  
Monsieur Le Maire demande au Conseil d'approuver le budget primitif assainissement 2017 tel que présenté ci-dessous :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	DEPENSES	RECETTES
CREDITS VOTES	180 619,78 €	173 221,22 €
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT	0,00 €	0,00 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (002)	0,00 €	7 398,56 €
<b>TOTAL</b>	<b>180 619,78 €</b>	<b>180 619,78 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	DEPENSES	RECETTES
CREDITS VOTES	18 133,44 €	177 189,14 €
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT	1 128 630,41 €	996 245,73 €
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (001)	26 671,02 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 173 434,87 €</b>	<b>1 173 434,87 €</b>
<b>TOTAL BUDGET 2017 ASSAINISSEMENT</b>	<b>1 354 054,65 €</b>	<b>1 354 054,65 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité le budget primitif assainissement.

**BUDGET PRIMITIF 2017 - LOTISSEMENT**

Monsieur Le Maire demande au Conseil d'approuver le budget primitif LOTISSEMENT 2017 tel que présenté ci-dessous :  
Il précise que ce budget peut être voté en déséquilibre, ce qui est autorisé par la réglementation.

<b>FONCTIONNEMENT</b>	DEPENSES	RECETTES
CREDITS VOTES	376 360,83 €	380 360,83 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (002)	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>376 360,83 €</b>	<b>380 360,83 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	DEPENSES	RECETTES
CREDITS VOTES	193 360,83 €	314 085,83 €
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (001)	45 828,83 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>239 189,66 €</b>	<b>314 085,83 €</b>
<b>TOTAL BUDGET 2017 LOTISSEMENT</b>	<b>615 550,49 €</b>	<b>694 446,66 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve le budget primitif lotissement.

**SUBVENTIONS 2017**

Le Conseil Municipal doit voter les subventions suivantes sur proposition de la commission élargie réunie le 21 mars 2017. Les subventions seront imputées à l'article 6574 du budget communal.

<b>Associations</b>	<b>Budget 2017</b>
AMAP	150 €
Club des Aînés	250 €
Comité Sant Kouled Animation	300 €
Société de chasse	200 €
Les voiles de l'Aulne	250 €
AFM Téléthon	35 €
APF	35 €
Chorale de l'Aulne	20 €
Comité de Développement des agriculteurs pays de Châteaulin	30 €
Enfance et partage	20 €
Entraide cancer en Finistère	80 €
France Adot 29, don d'organes (CHU Morvan)	35 €
France Alzheimer 29	30 €
France AVC	20 €
Handisport Cornouaille Quimper	35 €
Société d'horticulture et art floral du bassin de Châteaulin	40 €
VMEH	20 €
<b>Total</b>	<b>1 550 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à 10 voix pour et une abstention (Béatrice GENTRIC) pour la subvention à l'AMAP et à l'unanimité pour les autres subventions.

## ASSAINISSEMENT : ACQUISITION DE PARCELLES

Le Maire informe l'assemblée que dans le cadre des travaux de création du réseau d'assainissement collectif, il est nécessaire d'acquérir des parcelles.

C'est pourquoi il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à la procédure d'acquisition de parcelles nécessaires à l'implantation du réseau d'assainissement collectif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer tout document se rapportant à la procédure d'acquisition de parcelles nécessaires à l'implantation du réseau d'assainissement collectif.

## PDIPR – CHEMIN DE CONTRE HALAGE

En application de l'Article L.316-1 du Code de l'Environnement, le Conseil Départemental du Finistère établit un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

Suite à une demande du comité départemental de tourisme équestre, Le Conseil départemental envisage d'inscrire au PDIPR, les chemins de halage et de contre halage du canal de Nantes à Brest, entre les communes de Châteaulin et le pont de GOARIVA sur la commune de Carhaix-Plouguer, en limite des Côtes d'Armor.

Outre les aspects réglementaires, cette démarche permettrait une meilleure valorisation touristique des chemins de halage et de contre-halage et faciliterait les inscriptions ultérieures des boucles de randonnée gravitant autour du canal.

Le PDIPR est établi par délibération du Conseil Départemental, après avis des communes intéressées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne à l'unanimité un avis favorable à l'inscription du contre halage au PDIPR.

## INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le Maire informe l'assemblée que les montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des titulaires de mandats locaux ont été revu au 1<sup>er</sup> février 2017.

Pour les délibérations indemnitaires (2014-04-05-015) faisant références à l'indice brut terminal 1015 ou à des montants en euros, une nouvelle délibération est nécessaire. Il convient à cette occasion de viser « **l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique** » cf. note ARCB1632021C de la Préfecture du Finistère.

C'est pourquoi, le Conseil Municipal doit délibérer à nouveau comme suit :

Le Conseil Municipal a statué sur l'enveloppe des indemnités du Maire et des Adjointes en vertu du code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24-1,

Considérant que le code susvisé fixe des taux maximums et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au maire et aux adjoints ;

Le conseil municipal doit décider du montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et des adjoints dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux en pourcentage de **l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique**, conformément au barème fixé par les articles L2123-23, L2123-24

Maire 17,0 %

Un adjoint 6,6 %

Enveloppe mensuelle = Maire + 3 Adjointes

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la modification de la délibération.

## GAZ DE VILLE : LIMITE CHATEAULIN

Le Maire informe l'assemblée qu'une convention doit être conclue entre GRDF, la commune de Châteaulin et la Commune de Saint-Coulitz pour que les administrés demeurant en limite de la commune de Châteaulin dans l'impasse de Banine puissent bénéficier du gaz de ville.

La convention est annexée à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention.

## QUESTIONS DIVERSES

Tirage au sort d'un juré : n°301 de la liste du 1<sup>er</sup> mars 2017, Monsieur Thierry THUDIN.

Fin de séance à 21h00.

Gilles SALAÜN

Jean-Pierre AUBERT

Pierre LE GRAND

Sylvie HAMON

*Procurator à Pierre LE GRAND*

Béatrice GENTRIC

Régis FLOC'H

Marguerite ANSQUER

René LATOUCHE

Julie GREGORY

Maguelonne LE QUÉAU

Annie YANNOU